



HAL
open science

Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides

Jean-Noël Jouzel, Giovanni Prete

► **To cite this version:**

Jean-Noël Jouzel, Giovanni Prete. Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Politix, 2015, 3 (111), pp.175 - 196. 10.3917/pox.111.0175 . hal-01520683

HAL Id: hal-01520683

<https://sciencespo.hal.science/hal-01520683>

Submitted on 17 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides

Émergence et évolution d'une coalition improbable

Jean-Nöel Jouzel et Giovanni Prete

Résumé – À partir du cas d'une association d'agriculteurs victimes des pesticides en France, nous proposons de rendre compte du rôle que jouent les coalitions politiques dans l'émergence et la pérennisation des mobilisations de victimes. Nous mettons en évidence le rôle tenu par une organisation proche de l'écologie politique dans la conversion de cas épars d'agriculteurs malades en une cause collective et dans la création d'une coalition autour de cette cause. Cette coalition a rapidement subi une série d'épreuves liées à la distance politique séparant ses membres. Nous identifions les facteurs qui lui permettent d'y résister et montrons que c'est au cours de ces épreuves que l'identité des victimes est négociée. Plus largement, cet article illustre l'intérêt d'analyser le travail de coalition dans la durée pour comprendre l'évolution des mobilisations victimaires¹.

¹Les recherches présentées dans cet article ont bénéficié d'un financement de l'ONEMA dans le cadre de l'APR EST de l'Anses (projet N°2012/2)

Les mobilisations de victimes ont fait l'objet de nombreux travaux de sciences sociales au cours des dernières années². Ces travaux ont en commun de battre en brèche la thèse suivant laquelle la multiplication des mobilisations de victimes serait le signe de l'époque, le symptôme d'un refus de la souffrance propre à nos sociétés contemporaines³. Ils mettent à l'inverse en évidence que la constitution de groupes de victimes en quête de reconnaissance ne va jamais de soi et ne découle pas spontanément de l'expérience commune d'un dommage corporel, matériel ou moral. À un niveau individuel, se reconnaître comme victime d'un préjudice suppose le franchissement d'une série d'étapes, mises en évidence par des travaux classiques⁴. À un niveau collectif, l'agrégation de cas isolés de victimes en une cause collective pérenne nécessite la médiation d'acteurs associatifs⁵, administratifs⁶ ou judiciaires⁷.

En raison de l'important travail politique que nécessitent leur constitution et leur pérennisation, les mobilisations de victimes sont donc, la plupart du temps, des coalitions rassemblant, outre le groupe de victimes à proprement parler, d'autres acteurs dont l'intervention a été nécessaire pour construire la cause. Or cette caractéristique inhérente aux collectifs de victimes a fait jusqu'ici l'objet de peu de questionnements de la part des sciences sociales⁸. L'analyse des mobilisations de victimes gagne à être conduite avec les outils conceptuels que la sociologie politique a forgé pour comprendre l'émergence et le maintien dans le temps de coalitions d'acteurs dont les intérêts convergent – et divergent – partiellement. Les rapports qu'entretient un groupe « mis en mouvement » avec un ou plusieurs autres groupes mobilisés ont en effet été étudiés par de nombreux travaux en sociologie et en science politique⁹. Ces travaux ont montré, d'une part, comment l'émergence d'un mouvement pouvait dépendre des appuis d'acteurs ou de groupes d'acteurs engagés dans des

² Cf. notamment Latté (S.), *Les « victimes ». La formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, EHESS, 2008 ; Lefranc (S.), Mathieu (L.), Siméant (J.), « Les victimes écrivent leur histoire », *Raisons politiques*, 30, 2008, et Lefranc (S.), Mathieu (L.), dir., *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

³ Cette thèse a notamment fait l'objet d'une série d'articles et d'essais parus voici une dizaine d'années. Par exemple, Erner (G.), *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006.

⁴ Felstiner (W. L. F.), Abel (R. L.), Sarat (A.), « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming... », *Law and Society Review*, 15 (3-4), 1980-1981 [traduit sous le titre « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, 16, 1991].

⁵ Cf. Barthe (Y.), « Cause politique et "politique des causes" ». La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 91, 2010.

⁶ Cf. Ponet (P.), « Devenir cause : les logiques pratiques de production du "nombre de". Le moment de l'expertise médicale des victimes de dommages corporels », in Lefranc (S.), Mathieu (L.), dir., *Mobilisations de victimes*, op. cit.

⁷ Cf. Roussel (V.), « Les "victimes" : label ou groupe mobilisé ? Éléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », in Lefranc (S.), Mathieu (L.), dir., *Mobilisations de victimes*, op. cit. et Dodier (N.), Barbot (J.), « Itinéraires de réparation et formation d'un espace de victimes autour d'un drame médical », in Périlleux (T.), Cultiaux (J.), *Destins politiques de la souffrance*, Toulouse, Erès, 2009.

⁸ On trouve toutefois des éléments de réflexion à ce sujet dans : Le Naour (G.), Musso (S.), « Malades, victimes ou coupables ? Les dilemmes des luttes contre le sida », in Lefranc (S.), Mathieu (L.), dir., *Mobilisations de victimes*, op. cit. ; Jouzel (J. N.), *Des toxiques invisibles. Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2013 ; ainsi que dans Barthe (Y.), *La victimisation : une approche sociologique. Le cas des vétérans des essais nucléaires français, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches*, Sciences Po Paris, 2015.

⁹ Ils ont été étudiés dans le cadre de l'analyse des mouvements sociaux et, notamment, par les auteurs de la théorie de la mobilisation des ressources, qui ont souligné que les mouvements sociaux émergent en partie du fait de l'activité d'entrepreneurs de cause qui favorisent la constitution d'organisations protestataires. Ces auteurs ont également insisté sur la nécessité de prendre en compte les relations de compétition et de coopération entre ces entrepreneurs et entre les organisations des mouvements sociaux qui prennent position sur des enjeux liés. Cf. notamment : McCarthy (J. D.), Zald (M. N.), « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82 (6), 1977 ; Zald (M. N.), McCarthy (J. D.), *Social movement industries : competition and cooperation among social movement organizations*, CRSO WP201, 1979. La question de l'émergence de groupes représentant des intérêts politiques et de leurs relations est également au cœur de la sociologie des groupes d'intérêt, qui insiste sur le rôle des entrepreneurs qui mettent en forme et produisent les intérêts des groupes. Voir notamment Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.

causes voisines¹⁰. Ils ont montré, d'autre part, qu'une fois un mouvement établi, ses capacités d'action dépendent des alliances qu'il peut développer avec d'autres mobilisations et d'un travail de coalition qui détermine en partie ses ressources, mais aussi son identité et le sens de son action¹¹. En mobilisant ces travaux, nous entendons ici apporter un éclairage nouveau sur la manière dont les causes victimaires émergent et durent, en mettant en évidence le rôle qu'y jouent des acteurs tiers et, surtout, en analysant l'évolution de ce rôle dans le temps.

Nous nous appuyons pour cela sur l'étude d'une mobilisation victimaire inédite en France, celle des agriculteurs s'estimant malades en raison de leur exposition aux pesticides. En 2011, une poignée de familles d'agriculteurs ont fondé l'association Phyto-victimes, qui cherche à faciliter la reconnaissance légale du préjudice subi par les travailleurs des champs intoxiqués et à obtenir un contrôle plus strict des produits phytosanitaires. L'analyse de cette action collective conduit à mettre en avant le rôle décisif joué dans son émergence par une petite constellation d'acteurs proches de l'écologie politique, engagés dans une critique virulente envers le productivisme agricole en général et les méfaits sanitaires et environnementaux des pesticides en particulier. Cependant, les agriculteurs qui créent Phyto-victimes sont pour la plupart des exploitants pratiquant une agriculture intensive, n'ayant pas de parcours militant préalable, proches du centre-droit et *a priori* peu réceptifs à la critique du productivisme que portent les acteurs hostiles aux pesticides qui vont contribuer à les mettre en mouvement.

Cette alliance improbable a pris corps dans un contexte politique en profonde mutation, marqué par une concurrence accrue pour la représentation politique des agriculteurs après des décennies de quasi-monopole établi par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) autour du mythe de « l'unité paysanne¹² ». Dans ce contexte, les contempteurs du productivisme agricole deviennent un recours pour des agriculteurs déçus par leurs représentants traditionnels, et constituent des opérateurs de conversion de cas isolés en une cause collective. Une fois ces victimes mises en mouvement, cette alliance nécessaire n'en demeure pas moins problématique, les acteurs coalisés occupant des positions relativement éloignées dans l'« espace des mouvements sociaux¹³ ».

Dans un premier temps, nous rendons compte du rôle joué par les acteurs engagés dans la contestation du modèle agricole productiviste dans la constitution d'une action collective d'agriculteurs victimes des pesticides. Nous montrons qu'ils interviennent à double titre, à la fois comme « courtiers¹⁴ », en mettant les victimes en contact entre elles et avec d'autres acteurs militants, et comme « entrepreneurs de morale¹⁵ », qui fournissent non seulement des ressources matérielles, mais aussi des cadres interprétatifs encourageant certains agriculteurs à se considérer comme « victimes » et à s'engager dans une action collective. Dans un second temps, nous montrons que l'institutionnalisation du mouvement des Phyto-victimes s'est accompagnée d'une renégociation de l'alliance qui a initialement accompagné son émergence. La structuration du mouvement des Phyto-victimes, son inscription dans la durée, ont mis à jour les divergences existant entre les différents acteurs engagés dans cette alliance et ont,

¹⁰ Sur ce point, cf. notamment Mathieu (L.), « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, 40 (3), 1999 et Cadiou (S.), Dechezelles (S.), « La problématique de l'émergence dans l'étude de l'action collective. Pistes et repères », in Cadiou (S.), Dechezelles (S.), Roger (A.), dir., *Passer à l'action. Les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹¹ Sur cet aspect, cf. par exemple Staggenborg (S.), « Coalition work in the pro-choice movement : organizational and environmental opportunities and obstacles », *Social Problems*, 33 (5), 1986, ainsi que Van Dyke (N.), McCammon (H. J.), eds, *Strategic alliances. Coalition building and social movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010.

¹² Voir à ce sujet le numéro spécial consacré par la revue *Politix* en 2013 à la question de la représentation politique du monde agricole.

¹³ Nous reprenons ce terme à Mathieu (L.), « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires », *Revue française de science politique*, 59 (1), 2009.

¹⁴ McAdam (D.), Tarrow (S.), Tilly (C.), *Dynamics of contention*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2002.

¹⁵ Becker (H.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 [1re éd. 1963].

plus largement, fait émerger progressivement le « travail de coalition » comme *problème*. Nous montrons que dans le traitement de ce problème sont mêlées des considérations stratégiques d'efficacité politique – bien décrites par la littérature sur les coalitions – mais aussi des considérations d'ordre symbolique, relatives à l'identité des « victimes des pesticides ».

Nous nous appuyons sur une enquête au long cours auprès de l'association Phyto-victimes. Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés auprès d'agriculteurs s'estimant victimes des pesticides – parmi lesquels l'ensemble des membres fondateurs de l'association – et les membres de leur famille les plus impliqués dans leur engagement victimaire. Une douzaine d'entretiens ont de plus été conduits auprès d'acteurs qui ont participé directement ou indirectement à construire cette mobilisation collective : acteurs politiques, experts médicaux ou scientifiques, professionnels du droit. Enfin, une quinzaine d'observations ont été faites des réunions au cours desquelles ces différents acteurs ont interagi, et des manifestations publiques qu'ils ont élaborées conjointement.

Une alliance improbable : la genèse d'une association d'agriculteurs victimes des pesticides

L'association Phyto-victimes naît officiellement le 17 mars 2011 à Ruffec, en Charente. Dans les médias, l'association est souvent présentée comme l'œuvre d'un exploitant agricole de Charente, Paul François, atteint d'une maladie neurologique à la suite d'une exposition massive à un produit phytosanitaire lors de l'ouverture de la cuve de son pulvérisateur en 2004, et qui a su réunir autour de lui d'autres agriculteurs victimes d'intoxications imputables aux pesticides. Cette présentation masque cependant le rôle décisif qu'a tenu dans l'émergence de cette mobilisation une petite constellation d'acteurs proches de l'écologie politique, constituée de journalistes et d'associations militant contre l'usage des pesticides. Dans les années 2000, en effet, plusieurs agriculteurs tentent, de manière isolée, de faire reconnaître par leur organisme de Sécurité sociale un lien entre leurs problèmes de santé et l'exposition aux pesticides. Les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs démarches médico-administratives les amènent à prendre contact avec des acteurs engagés dans la dénonciation publique des dommages sanitaires et environnementaux induits par la dépendance de l'agriculture intensive vis-à-vis de la chimie de synthèse. Ces acteurs vont mettre ces agriculteurs en relation les uns avec les autres, et les inciter à s'engager dans une action collective organisée, dont la réunion de Ruffec constituera, symboliquement, le point de départ temporel.

Des agriculteurs isolés face à la maladie

Posté par XXX le 27/12/2007 17:52:58 : « *Bonjour, je suis agriculteur et j'ai découvert mon lymphome folliculaire depuis 3 mois. Beaucoup de documents et de médecins mettent en cause mon activité (non bio) et ma maladie. Mais beaucoup d'autres aussi déclarent qu'il n'y a pas de lien évident. Je ne sais donc plus quoi penser. Je souhaite surtout savoir s'il existe des exemples de prise en charge maladie professionnelle liée au lymphome et à l'utilisation de produits phytosanitaires ? Merci de vos réponses.* »

Ce message, posté quatre ans avant la création de Phyto-victimes sur le forum internet d'une association de malades du lymphome, constitue une trace parmi d'autres de l'apparition, dans le courant de la dernière décennie, d'interrogations isolées parmi des travailleurs agricoles au sujet d'un possible lien entre des maladies chroniques les affectant et leur exposition professionnelle aux pesticides. Plusieurs facteurs contribuent à faire émerger

ces questionnements. En premier lieu, les controverses relatives aux effets sanitaires des pesticides prennent alors de l'ampleur, même si la question de leurs effets sur les agriculteurs reste marginalement abordée par les médias d'information générale¹⁶. Deuxièmement, les données épidémiologiques sur les liens entre exposition professionnelle aux pesticides et santé des travailleurs de l'agriculture, jusqu'alors très éparses, deviennent plus consistantes. Une sur-incidence de maladies de Parkinson et de certains cancers du sang parmi les populations de travailleurs agricoles exposés aux pesticides est notamment de mieux en mieux établie. La diffusion de ces connaissances parmi le personnel médical reste partielle, comme en atteste le message cité plus haut, mais elle contribue à mettre certains agriculteurs malades sur la piste des pesticides. Enfin, le système de protection sociale des agriculteurs a connu une évolution importante au début des années 2000. Jusqu'en 2002, les exploitants agricoles étaient considérés comme des travailleurs indépendants et ne bénéficiaient pas d'une couverture sociale de leurs éventuelles pathologies professionnelles. En 2002, la création du système obligatoire d'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles (Atexa) leur a ouvert la possibilité d'obtenir une indemnisation en cas de dommage corporel induit par leur activité. Les questionnements de certains agriculteurs sur les liens entre la dégradation de leur état de santé et leur exposition aux pesticides ont dès lors pu donner lieu à des parcours de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA), organisme gestionnaire du régime agricole de la Sécurité sociale. Au cours des années 2000, quelques dizaines d'exploitants déposeront à la MSA des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles imputables aux pesticides. Faute de communication sur le sujet de la part de la MSA, les cas reconnus restent cependant peu visibles au sein de la profession agricole.

Les agriculteurs qui se lancent dans de tels parcours de reconnaissance font, pour la plupart, face à d'importantes difficultés. Rares sont alors les pesticides inscrits dans un des tableaux de maladies professionnelles du régime agricole qui permettent une reconnaissance automatique, sous condition de respect du délai de prise en charge, des maladies professionnelles¹⁷. Les agriculteurs qui souhaitent obtenir la reconnaissance du caractère professionnel d'une maladie qu'ils imputent aux pesticides doivent alors adresser une demande en ce sens auprès du Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), devant lequel il leur faut démontrer qu'ils ont bien été exposés aux pesticides et que ces derniers peuvent être la cause de la détérioration de leur état physique. La première de ces tâches, qui impose la recherche de traces d'expositions passées – carnets de commande, factures, bidons – est compliquée par l'existence d'importants temps de latence, pouvant atteindre deux à trois décennies et qui séparent le moment de l'exposition de celui de la survenue des premiers symptômes de la maladie. La seconde est tout aussi difficile, en raison du peu de données épidémiologiques disponibles et du caractère multifactoriel de la plupart des maladies en question. Ces obstacles incitent bien souvent les agriculteurs qui s'estiment victimes des pesticides à solliciter des soutiens dans leur démarche de reconnaissance en maladie professionnelle. Ces soutiens sont cependant difficiles à identifier et à obtenir dans la mesure où il n'existe, alors, aucune organisation syndicale ou associative fortement investie sur cette thématique.

Certains agriculteurs cherchent du soutien auprès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Celle-ci envoyant des délégués dans différentes instances de

¹⁶ À ce sujet, cf. Bertrand (A.), Chateauraynaud (F.), Torny (D.), Processus d'alerte et dispositifs d'expertise dans les dossiers sanitaires et environnementaux. Expérimentation d'un observatoire informatisé de veille sociologique à partir du cas des pesticides, convention Afsset-GSPR/EHESS, 2007.

¹⁷ Il n'existe alors que quelques tableaux de maladies professionnelles relatifs à des pesticides qui, pour la plupart, sont interdits en raison de leur toxicité, comme l'arsenic et ses dérivés (tableau n° 10 du régime agricole de la Sécurité sociale).

la MSA, ils espèrent ainsi obtenir un appui pour faire avancer leur dossier. Cependant, un tel soutien n'a rien d'évident. Tenante, en effet, d'un syndicalisme gestionnaire¹⁸, fortement impliquée dans la promotion de modes de production agronomiques plus intensifs et plus utilisateurs de produits issus de la chimie de synthèse depuis les années 1950¹⁹, la FNSEA est réticente à reconnaître aux expositions professionnelles aux pesticides le statut de « problème ». Il lui est d'autant plus difficile de plaider pour une plus ample reconnaissance de ces maladies que la dénonciation des effets sanitaires des pesticides est un enjeu possible de division interne pour une organisation très attachée depuis sa création à construire une image unitaire du monde agricole²⁰ et qui, par ses actions, son recrutement et son organisation, cherche à neutraliser les divergences qui traversent de manière croissante l'espace de représentation des intérêts agricoles²¹. De façon plus pragmatique, la réticence de cette organisation à défendre la cause des agriculteurs victimes des pesticides tient également aux ambiguïtés inhérentes au statut de ses membres : les chefs d'exploitation sont certes des travailleurs, exposés aux dangers des pesticides, mais ils sont également des employeurs, appelés à financer au moins en partie les frais engendrés par une éventuelle reconnaissance accrue des maladies professionnelles induites par ces substances²². La FNSEA répond donc défavorablement aux demandes que lui adressent certains agriculteurs²³.

L'absence de relais auprès du syndicat majoritaire conduit les agriculteurs qui s'estiment victimes des pesticides – ou leurs proches – à chercher des soutiens auprès d'acteurs avec lesquels ils ont moins l'habitude d'interagir. Ils entrent dans une quête assez large de « tuyaux » pour maximiser leurs chances de succès dans leurs démarches médico-administratives. Certains d'entre eux trouvent des conseils auprès d'associations de malades ou d'associations d'accidentés du travail, qui ne sont cependant pas du tout investies sur la thématique des effets des pesticides sur la santé des exploitants agricoles. Pour la plupart, la recherche d'information prend la forme d'une exploration de la presse (généraliste et professionnelle) et d'internet, qui peut les amener à prendre connaissance d'autres cas d'agriculteurs malades, leur suggérer des pistes à suivre pour obtenir une reconnaissance, et, à tout le moins, les conforter dans l'idée qu'il y a bien un lien entre leurs souffrances et les pesticides qu'ils ont utilisés. Pour autant, l'agrégation de ces cas alors éparés en une cause politique structurée autour d'une association de victimes n'est en rien spontanée. Elle apparaît plutôt comme le produit d'interactions stratégiques de certains acteurs extérieurs au monde agricole avec ces malades. Elle est plus particulièrement liée à l'investissement d'une association écologiste alors assez récemment créée, le Mouvement pour la défense et le respect des générations futures (MDRGF).

Les contempteurs du productivisme comme opérateurs de mobilisation

Le MDRGF est une association fondée en Picardie en 1996 par Georges Toutain, ingénieur agronome et conseiller régional écologiste, et François Veillerette, enseignant. Si elle mène au départ des actions locales, elle inscrit assez rapidement son action dans une perspective nationale et internationale, à mesure notamment que F. Veillerette, président du mouvement à partir de 2002, investit plus spécifiquement la question des pesticides pour construire une critique du productivisme agricole mettant l'accent sur ses méfaits environnementaux et

¹⁸ Muller (P.), *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984.

¹⁹ Hervieu (B.), Purseigle (F.), *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013.

²⁰ Bruneau (I.), « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, 103, 2013.

²¹ Hobeika (A.), « La collégialité à l'épreuve. La production de l'unité au sein de la FNSEA », *Politix*, 103, 2013.

²² . Les exploitants agricoles cofinancent avec l'État le régime AT-MP des salariés agricoles, et ils financent seuls le régime des Atexa.

²³ Jouzel (J.-N.), Prete (G.), « Les exploitants agricoles face aux risques des pesticides », in Célérier (S.), dir., *Le travail indépendant. Statut, activités et santé*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, 2014.

sanitaires. Cet investissement sur une thématique qui n'est alors la propriété d'aucune autre organisation dans l'espace des mouvements sociaux écologistes permet à l'association d'acquiescer rapidement une forte visibilité. Le MDRGF, par la voix de F. Veillerette, publie plusieurs livres qui permettent de légitimer son expertise et de mettre en cause un système d'acteurs qui ont historiquement promu le recours massif à ces substances dans les exploitations agricoles françaises : les firmes de la phytopharmacie, qui dissimulent les dangers de leurs produits²⁴, le ministère de l'Agriculture qui se montre trop complaisant à leur égard, ou encore la FNSEA, cheville ouvrière de la diffusion de l'« idéologie productiviste » au sein de la profession. L'association travaille également à partir du début des années 2000 à structurer une coalition d'acteurs autour de la dénonciation des dangers des pesticides. Elle initie par exemple l'Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides (ACAP), qui regroupe l'essentiel des organisations françaises engagées dans la critique des dérives de l'agriculture intensive : la Confédération paysanne²⁵, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab)²⁶, des associations proches de l'idéologie politique comme Eaux et rivières de Bretagne ou Nature et Progrès, ou encore un syndicat d'apiculteurs, l'Union nationale des apiculteurs de France (Unaf), qui dénonce les effets des pesticides sur la santé des abeilles.

A la fin de la dernière décennie, le MDRGF a joué un rôle décisif dans la constitution d'une mobilisation d'agriculteurs victimes des pesticides. Sa dénonciation des pesticides l'amène à être de plus en plus souvent contacté par des agriculteurs malades et leurs familles. Certains de ces contacts sont directs, à l'issue notamment de conférences que F. Veillerette donne à travers la France sur le thème des dangers des pesticides. D'autres cas lui sont signalés par une autre association, l'ADVPA (Association des victimes des pesticides agricoles). Cette association a été fondée en 2004 par un apiculteur membre de l'UNAF, J.-C. Cauquil. Figure médiatique engagée dans la dénonciation des effets d'un pesticide (le Régent®) sur la santé des abeilles, il crée l'ADVPA pour regrouper les personnes qui, comme lui et sa famille, ont ressenti des symptômes d'intoxication à ce produit (troubles respiratoires, yeux gonflés²⁷). À sa surprise, il est alors non seulement contacté par des riverains de champs traités mais aussi par plusieurs exploitants agricoles malades, qui s'interrogent sur le lien entre leurs problèmes de santé et les pesticides. S'il s'efforce d'abord d'aider ces derniers dans leurs démarches, J.-C. Cauquil constate la difficulté de la défense conjointe des victimes riveraines des champs et des victimes professionnelles²⁸. C'est pourquoi il oriente les agriculteurs qui le contactent vers le MDRGF. Au bout du compte, ce dernier a établi, à la fin des années 2000, des contacts avec une dizaine de familles d'agriculteurs qui suspectent que les pesticides ont eu un impact négatif sur leur santé et qui sont engagés dans des démarches de reconnaissance en maladie professionnelle. Si, dans un premier temps, il n'a fait que les encourager à poursuivre leurs démarches et leur a donné quelques informations scientifiques, il s'attelle, à partir de l'année 2009, à les regrouper dans une action collective plus structurée de « victimes des pesticides ».

Il convient ici de souligner le caractère relativement contingent de cet engagement. Si la rencontre entre des agriculteurs productivistes malades et des militants écologistes est rendue

²⁴ Le MDRGF intente ainsi en 2005 un procès pour publicité mensongère à l'Union des industriels de la protection des plantes (UIPP), syndicat qui regroupe les principales firmes du secteur. Ce procès fait suite à la campagne « Pesticides : on peut se poser des questions, on peut aussi y répondre » lancée par l'UIPP en 2005 pour promouvoir les produits phytosanitaires.

²⁵ Alors très engagée sur le front de l'altermondialisme, la Confédération paysanne apparaît relativement peu investie dans la critique des effets sanitaires des pesticides.

²⁶ Créée en 1978, la FNAB rassemble un ensemble d'organisations militantes de l'agriculture biologique apparues au cours des années 1960.

²⁷ Le but de ce regroupement sous forme associative est notamment de pouvoir constituer l'association partie civile sur un volet sanitaire dans les procès dans lesquels est alors engagé l'apiculteur pour obtenir l'interdiction du Régent®.

²⁸ La question des relations entre ces deux catégories de victimes des pesticides fera l'objet d'un traitement spécifique de la part des auteurs dans un article à venir.

possible par l'absence d'organisations syndicales ou associatives fortement investies sur la thématique des effets des pesticides sur la santé des travailleurs, elle est également le produit de la capacité du MDRGF à tirer parti d'un concours de circonstances particulier. En 2009, en effet, les responsables de cette association sont contactés par une journaliste d'investigation, Marie-Monique Robin, qui prépare alors un livre et un film sur les dégâts sanitaires causés par l'omniprésence de la chimie de synthèse dans l'industrie agroalimentaire²⁹. La journaliste souhaite s'entretenir avec des agriculteurs victimes des pesticides, à qui elle entend consacrer une partie de son travail. Elle a, de sa propre initiative, déjà pris langue avec Paul François, un exploitant charentais alors en procès contre la firme Monsanto, qu'il accuse de l'avoir intoxiqué en ne donnant pas toutes les informations en sa possession sur la dangerosité d'un de ses produits désherbants. Les responsables du MDRGF perçoivent dans cette demande une occasion d'incarner publiquement l'existence de « victimes des pesticides ». Ils décident d'organiser une première rencontre physique entre les agriculteurs malades qu'ils ont identifiés. Cette réunion a lieu en janvier 2010, sur l'exploitation de Paul François, qui accueille une trentaine de personnes, riverains ou exploitants agricoles qui s'estiment malades à cause des pesticides, ainsi que leurs familles. Elle fait l'objet d'un plan de communication qui permet sa large médiatisation : des journalistes sont invités, des documentaristes suivent l'événement³⁰ et un argumentaire, « L'appel de Ruffec », est préparé par les organisateurs pour l'occasion. Surtout, au cours de cette réunion, les animateurs du MDRGF convainquent la dizaine de familles d'agriculteurs présentes de former une association de victimes spécifique. Ce sera chose faite en mars 2011 : Phyto-victimes voit alors le jour à l'issue d'une nouvelle réunion à Ruffec au cours de laquelle sont présents, outre ces familles, les responsables du MDRGF – qui a été rebaptisé, pour plus de simplicité « Générations Futures » (GF) en 2010, l'avocat de Paul François et des journalistes *free-lance* engagés dans la dénonciation de l'agriculture productiviste.

Des agriculteurs comme les autres ?

Ce bref récit de la création de Phyto-victimes met bien en évidence le rôle prépondérant que tient le MDRGF (puis GF) dans la construction de cette mobilisation de victimes. L'association écologiste joue tout d'abord un rôle de « courtier³¹ ». Elle met en contact les agriculteurs malades avec d'autres acteurs issus de milieux parfois très éloignés, qui sont des journalistes, des avocats, des scientifiques engagés. Elle contribue également à faire se rencontrer les agriculteurs entre eux. Or, comme l'ont déjà noté d'autres travaux de sciences sociales³², l'interaction entre des individus attribuant des souffrances communes à une même cause constitue un puissant adjuvant de leur engagement ultérieur dans un collectif de victimes. Pour certains agriculteurs présents au premier rassemblement de Ruffec, la rencontre d'autres personnes atteintes de maladies imputables aux pesticides est un moment marquant, non seulement parce qu'elle confronte à des récits de vie qui peuvent être très émouvants, mais aussi parce que les similarités entre ces récits et leur propre histoire atténuent, par comparaison, les doutes qu'ils pouvaient conserver sur le lien entre leurs maux et leur exposition aux pesticides :

« Quand je suis rentré dans l'association, ça a encore renforcé tout ça. C'est vrai qu'on hésite à accuser quelqu'un, c'est difficile de dire "j'ai cette maladie-là, c'est à cause de

²⁹ Le livre et le film feront l'objet d'une sortie conjointe en 2011, sous le titre Notre poison quotidien.

³⁰ Outre M.-M. Robin, qui fera de ces images la scène d'ouverture de son film Notre poison quotidien, un autre réalisateur, Eric Guéret, est également présent à cette réunion dans le cadre de la préparation d'un documentaire alors en cours de réalisation, La mort est dans le pré.

³¹ McAdam (D.), Tarrow (S.), Tilly (C.), Dynamics of contention, op. cit.

³² . Cf. notamment Barthe (Y.), « Cause politique et "politique des causes". La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », art. cit.

ça". C'est grave. Le mensonge ce n'est pas un truc qui me plaît beaucoup. Et c'est quand même grave de proférer des accusations. Mais à partir du moment où je suis rentré dans l'association, là j'ai rencontré des personnes qui avaient déjà fait des démarches, et je me suis rendu compte qu'il y avait d'autres personnes pour qui, effectivement, les molécules que j'avais manipulées donnaient lieu à des reconnaissances de maladies professionnelles. Ça confortait les suspicions que j'avais au début, quoi. » (Entretien avec un exploitant membre de Phyto-victimes, 2011)

Deuxièmement, GF a joué un rôle d'entrepreneur moral³³, encourageant les agriculteurs malades à s'engager dans une action collective et leur fournissant des ressources qui, au-delà de leur dimension matérielle, ont contribué à ce qu'ils se considèrent comme « victimes ». Sur ce point, rappelons que les travaux classiques de Felstiner, Abel et Sarat³⁴ ont depuis longtemps mis en évidence la distance qui peut séparer le fait de se savoir malade à cause de l'environnement et celui d'imputer à un tiers la responsabilité de cet état. Les agriculteurs qui ont fondé Phyto-victimes n'ont développé que très progressivement un sentiment d'injustice³⁵. Beaucoup ont initialement attribué leur maladie à leur propre responsabilité et à leur négligence quant au port des équipements de protection recommandés sur l'étiquette des produits phytosanitaires. Certains se sont ensuite indignés contre le corps médical ou contre la Mutualité sociale agricole, sans rendre pour autant ces acteurs responsables de leur état. Ce n'est que par la suite, par l'intermédiaire d'interactions avec GF et avec des acteurs qu'ils rencontrent *via* cette organisation – professionnels de la science, du droit, de l'information ou de la politique, tous éloignés du monde agricole – qu'ils commencent à imputer leurs souffrances aux acteurs qui fabriquent des pesticides, autorisent leur mise sur le marché, les commercialisent ou encouragent leur utilisation.

L'investissement de GF auprès des exploitants agricoles s'inscrit, dès le départ, dans l'objectif plus général de critiquer le « système productiviste ». Il s'agit, en mettant en avant publiquement des victimes incarnées des pesticides, d'amener à une prise de conscience généralisée de ces dangers dans le monde agricole. Phyto-victimes doit, selon les animateurs de l'association écologiste, apparaître comme représentative d'agriculteurs initialement confiants dans l'agrochimie, mais à qui la maladie a permis d'ouvrir les yeux sur les dangers des pesticides. À ce titre, Paul François leur apparaît rapidement comme un porte-parole ayant de nombreuses qualités. Outre le fait que son combat judiciaire contre Monsanto est déjà médiatisé, il est, comme il le dit lui-même, un « pur produit³⁶ » de l'agriculture intensive et a abondamment eu recours aux pesticides pour protéger ses récoltes sur son exploitation céréalière. Fils d'un exploitant activement engagé au sein de la FNSEA, lui-même ancien adhérent des Jeunes agriculteurs³⁷ et élu local de centre-droit, il constitue aux yeux des responsables de GF, un porte-parole plus crédible auprès de la majorité des agriculteurs qu'un « bio du Larzac³⁸ » *a priori* hostile à l'agriculture productiviste en général, et aux pesticides en particulier.

Entre ambiguïté et radicalité : l'identité victimaire négociée

³³ Becker (H.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, op. cit.

³⁴ Felstiner (W. L. F.), Abel (R. L.), Sarat (A.), « The Emergence and Transformation of Disputes... », art. cit. Ces auteurs s'appuient sur le cas des travailleurs victimes de l'amiante.

³⁵ Nous proposons une analyse de la genèse de ce sentiment d'injustice dans le cas de Paul François dans Jouzel (J. N.), Prete (G.), « De l'intoxication à l'indignation. Le long parcours d'une victime des pesticides », *Terrains et travaux*, 22, 2013. Pour un point plus général sur ce sujet, cf. Salaris (C.), « Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail », *La nouvelle revue du travail*, 4, 2014 et Jouzel (J. N.), Prete (G.), « Devenir victime des pesticides. Le recours au droit et ses effets sur la mobilisation des agriculteurs Phyto-victimes », *Sociologie du travail*, 56 (4), 2014.

³⁶ *Hebdomadaire La Vie*, n° 3365, février 2010.

³⁷ Les Jeunes agriculteurs constituent un syndicat étroitement allié à la FNSEA.

³⁸ Entretien avec un responsable de GF, 2011.

Stratégiquement intéressante, la distance politique qui sépare les militants écologistes des agriculteurs dont ils encouragent la mobilisation est cependant problématique pour la pérennité de la coalition qui s'est formée autour des Phyto-victimes. À mesure que cette association va grandir et que certains de ses membres vont s'investir davantage, faisant leur propre apprentissage du jeu politique et médiatique, l'alliance improbable dont l'association est le produit est mise à l'épreuve. C'est par cette mise à l'épreuve que l'association construit progressivement son positionnement dans l'espace des mouvements sociaux ainsi qu'une définition de l'identité de ce que les Phyto-victimes sont, de ce

L'épineuse question de la conversion à l'agriculture biologique

La question du passage à l'agriculture biologique constitue la première épreuve traversée par la coalition d'acteurs réunie autour de Phyto-victimes. Les statuts de Phyto-victimes précisent, dans leur article 2 que l'association se donne pour but « d'aider les personnes victimes des produits incriminés à faire évoluer leurs pratiques et tendre vers des alternatives plus respectueuses de l'homme et son environnement ». Ils reflètent l'objectif de GF – qui a rédigé ces statuts – de faire de l'association un instrument de promotion de « pratiques culturelles plus vertueuses³⁹ ». Si, dans cette formulation générale, cet objectif est partagé entre les membres de Phyto-victimes et ceux de GF, son interprétation précise est plus délicate. GF promeut pour sa part principalement le développement de l'agriculture biologique comme « alternative aux pesticides ». Pour les responsables de GF, la conversion plus ou moins rapide à l'agriculture biologique constitue en effet une suite logique du parcours médico-légal de reconnaissance en maladie professionnelle des exploitants Phyto-victimes. C'est en ce sens, notamment, que l'association écologiste invite un responsable de la FNAB à participer au processus de création de l'association et à entrer dans son conseil d'administration.

Cette « conversion » n'est pas que d'ordre technique. Elle est conçue également comme la condition de renforcement de la légitimité de la figure de l'exploitant agricole victime des pesticides. Les réactions qui ont fait suite à la création de Phyto-victimes illustrent la fragilité de cette figure. Il n'est pas rare que, parmi les commentaires qui suivent les articles ou les reportages en ligne que les médias généralistes ou spécialisés consacrent aux Phyto-victimes, certains, sans nier le lien entre leur maladie et les pesticides, remettent pourtant en question leur statut de victime. Ces commentaires insistent sur la responsabilité des exploitants Phyto-victimes dans leurs propres souffrances et, surtout, les peignent volontiers comme des empoisonneurs intoxiquant leurs voisins ou les consommateurs de leurs produits⁴⁰. L'horizon de la « conversion » constitue une réponse possible à cette remise en question et est d'ailleurs abondamment mis en scène par les alliés environnementalistes des Phyto-victimes. C'est le cas, par exemple, du réalisateur Éric Guéret qui, dans son film *La mort est dans le pré*, réalisé au cours de l'année 2011 et diffusé en avril 2012 sur France 2, dénonce les obstacles rencontrés par les malades des pesticides dans leurs parcours médico-administratifs et l'ignorance dans laquelle ils étaient tenus des dangers des pesticides sur la santé. Dans une longue séquence, le film suit un exploitant membre de Phyto-victimes, qui reçoit un responsable de la FNAB pour faire un diagnostic sur la manière d'organiser la transition de son exploitation vers un modèle de production bio. La séquence s'achève sur des images de

³⁹ Cf. Rapport moral de GF, 2011, p. 6 : « Nous ne sommes pas là uniquement pour aider les problématiques individuelles de chacun notamment pour ce qui est de la reconnaissance en maladie professionnelle, même si cela est important et nécessaire, mais nous espérons bien les mener aussi vers des pratiques culturelles plus vertueuses. »

⁴⁰ Parmi de nombreux autres exemples, citons ce commentaire en ligne d'un article consacré par le Webmedia Cdurable le 19 janvier 2011 à Y. Chenet, exploitant de Charente-Maritime décédé quatre jours plus tôt, à 43 ans, des suites d'une leucémie reconnue comme maladie professionnelle par la MSA : « Mettre du benzène sur les vignes, faut être vraiment taré, il n'y a pas d'autres mots. Personne ne lui a mis un revolver sur la tempe pour acheter les produits Monsanto. [...] Ce n'est pas une victime, c'est un assassin comme tous ceux qui ont pactisé et pactisent encore avec la FNSEA. »

l'espoir partagé d'une conversion réussie entre l'exploitant et le conseiller. Elle dessine le portrait d'une « victime idéale », que la maladie a fait prendre conscience des méfaits des pesticides, non seulement pour lui-même mais également pour les autres et qui, en conséquence, met tout en oeuvre pour se passer de ces produits.

Cependant, les responsables de GF font rapidement le constat des réticences que soulève, parmi les exploitants membres de Phyto-victimes, la conversion à l'agriculture biologique⁴¹ :

« Un truc qui a nous a troublés la première année, c'est que même s'ils sont malades, même s'ils sont engagés dans une procédure de reconnaissance, le changement de pratiques ne se fait pas naturellement. Ils ont du mal à prendre conscience. [...] Nous, ce qu'on essaye de leur faire comprendre c'est qu'ils sont victimes d'un système et qu'on peut faire autrement. [...] Ils ont du mal... ils viennent d'un modèle, il faut produire, il faut nourrir le monde [...]. Nous on ne veut pas les contraindre, on veut leur expliquer mais sans donner l'impression qu'on les dépossède de leur action. »
(Entretien avec un responsable de GF, 2011)

Si plusieurs d'entre eux ont entamé une réflexion en vue de faire évoluer leurs pratiques et de limiter leur recours aux pesticides de synthèse, la plupart s'inscrivent dans l'horizon d'une réduction plutôt que d'un arrêt du recours aux intrants chimiques. Outre que la conversion à l'agriculture biologique est d'une manière générale un processus complexe qui touche à toute l'organisation sociotechnique d'une exploitation⁴², ils envisagent d'autant plus difficilement la conversion de leur exploitation au bio qu'ils ont, pour la plupart, d'importants ennuis de santé et qu'ils ont passé la quarantaine. Il en va ainsi de l'agriculteur dont le projet de passage au bio est mis en scène dans *La mort est dans le pré* : trois ans après le tournage, celui-ci n'a pas entamé la démarche de conversion. Il nous explique, au cours d'un entretien, qu'il est admirateur de ceux qui ont « le courage de passer en bio » mais qu'il craint, s'il suivait leur exemple, de transmettre à son fils une exploitation qui ne serait pas en « bonne santé » économique. En même temps, il se dit « insatisfait » car il voudrait éviter à ce même fils, dans la mesure du possible, d'être exposé dans son travail à des produits qui pourraient avoir un impact sur sa santé.

À mesure que l'association Phyto-victimes se développe, la question du (non-)passage au bio de ses membres devient plus problématique. L'association est régulièrement interpellée à ce propos lors de ses apparitions publiques (passage dans les médias, présence à des réunions publiques, assemblée générale, etc.). Cette question fait également l'objet de discussions conflictuelles au sein du conseil d'administration de Phyto-victimes⁴³. Comme l'illustre cet entretien avec Paul François deux ans après la création officielle de Phyto-victimes, elle constitue également une mise à l'épreuve des liens construits avec GF et d'autres alliés :

« Vers quoi veut aller Phyto-victimes ? Qu'est-ce que Phyto-victimes veut faire ? Qui on représente ? Alors, quelques-uns voudraient que tous les membres de Phyto-victimes, étant conscients que les produits sont dangereux, passent au bio, qu'on ait des actions plus radicales, un message plus radical, euh... voilà. [...]. Ça nous crée des problèmes de relation en interne. Des gens plus proches de Générations futures pour ne pas les nommer. Disant : "Il faut suivre absolument", et moi je ne veux pas "Il faut suivre

⁴¹ Cette observation est évidemment relative aux seuls exploitants agricoles, largement majoritaires au sein du Conseil d'administration de Phyto-victimes. Les salariés agricoles membres du CA ou de l'association adoptent pour certains des positions nettement plus radicales sur les nuisances du modèle productiviste et la nécessité du passage à l'agriculture biologique.

⁴² Cf. Lamine (C.), Bellon (S.), dir., Transitions vers l'agriculture biologique. Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants, Dijon-Versailles, Educagri-Quæ, 2009.

⁴³ Ces dissensions ont en partie conduit en 2014 à une prise de distance de deux des membres fondateurs de l'association.

absolument Générations futures”. [...] Aujourd’hui, certains extérieurs sont déçus. “Ouais, ils vont pas assez loin, on pensait qu’ils allaient foutre sur la gueule à tout le monde, dénoncer machin, et tous faire des procès contre Monsanto et d’autres” [...] Y compris les cinéastes [réalisant des reportages engagés sur les Phyto-victimes]. [...] Je prends du recul, tout le monde parle à notre place. Tout le monde, tout le monde dit : “Ils vont faire ci, ils vont faire ça. Et Paul François fait ceci, cela”. Et c’est pas... la réalité elle est pas là. [...] Et aujourd’hui, j’ai plus [au sens de davantage] envie de convaincre mes collègues agriculteurs parce que tous ces gens-là qui ont parlé à notre place, nous ont coupés du milieu agricole. » (Entretien avec Paul François, 2013)

Pour faire face à cette mise à l’épreuve, les membres de Phyto-victimes, et en particulier son président Paul François, vont poursuivre plusieurs pistes d’action qui traduisent la volonté à la fois de maintenir les alliances établies et de revendiquer une voix politique propre. D’une part, les Phyto-victimes vont confiner en interne les débats qu’ils peuvent avoir sur ce sujet. D’autre part, ils vont entretenir publiquement une certaine ambiguïté sur l’évolution de leurs pratiques. Régulièrement, par exemple, Paul François évoque son envie de pratiquer une agriculture « raisonnable⁴⁴ », pour éviter d’utiliser le terme d’« agriculture raisonnée », promu par la FNSEA et dénoncé par GF comme « un concept inventé par les fabricants de pesticides », « une agriculture intensive qui ne dit pas son nom⁴⁵ ». Cette agriculture « raisonnable » n’exclut pas la conversion de certaines parcelles en bio, comme Paul François en a pris l’engagement sur sa propre exploitation en novembre 2014. Mais cette conversion partielle est alors envisagée comme un choix purement personnel, n’engageant pas l’association, et comme une option technique parmi d’autres pour réduire l’usage des intrants chimiques sans pour autant les supprimer totalement.

Dans l’extrait d’entretien ci-dessus, on comprend qu’au-delà des enjeux de cohérence technico-politique, la question du passage au bio, cristallise un enjeu plus stratégique, à savoir la crédibilité et la capacité d’enrôlement de Phyto-victimes auprès des agriculteurs et des institutions agricoles. En effet, si la conversion au bio renforce la légitimité de la figure de l’agriculteur victime des pesticides auprès du « grand » public, elle risque à l’inverse de la décrédibiliser au sein de la profession agricole, pour laquelle l’étiquette « bio » peut constituer un repoussoir. Plus largement, l’enjeu de « ne pas se couper du milieu agricole » devient plus important pour l’association à mesure qu’elle se développe et s’institutionnalise.

Dénoncer les pesticides sans « se couper du milieu agricole »

La constitution d’un collectif de victimes impose un travail de cadrage de l’identité victimaire par lequel sont définies les responsabilités en jeu dans leurs souffrances⁴⁶. Lors de la création de Phyto-victimes, GF envisage ces responsabilités de manière large : les travailleurs agricoles victimes des pesticides sont alors vus comme les victimes d’un « système » constitué de l’ensemble des acteurs qui promeuvent le recours aux pesticides de synthèse dans l’agriculture conventionnelle. GF critique les firmes de la phytopharmacie, bien sûr, mais également le ministère de l’Agriculture, qui autorise la mise sur le marché des pesticides sur la base d’une évaluation de risque que l’association estime biaisée. Elle dénonce aussi le peu d’empressement de la MSA à reconnaître les maladies professionnelles induites par ces produits et l’engagement de la FNSEA dans la défense de l’agriculture intensive. Tous les membres fondateurs de Phyto-victimes ont eu des expériences qu’ils

⁴⁴ Le Monde, 21 février 2014.

⁴⁵ Toutes ces expressions sont utilisées sur le site de GF pour décrire l’agriculture raisonnée.

⁴⁶ Sur ce point, voir notamment Barraud de Lagerie (P.), « “L’affaire Spectrum”. La responsabilité sociale des entreprises à l’épreuve d’un drame », *Revue française de sociologie*, 52 (2), 2011, ainsi que Barthe (Y.), « Cause politique et “politique des causes”. La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », art. cit.

jugent déplaisantes avec l'une ou l'autre de ces différentes institutions et ils sont, en conséquence, particulièrement réceptifs aux critiques que les responsables de GF leur adressent. Cependant, l'association Phyto-victimes construit progressivement un positionnement singulier, non dénué d'ambiguïté vis-à-vis de ces institutions.

Vis-à-vis de la FNSEA, nous l'avons dit, les membres de Phyto-victimes peuvent, à titre individuel, avoir eu le sentiment de ne pas avoir été soutenus dans le cadre de leurs parcours de reconnaissance. Collectivement, ils constatent également le peu d'enthousiasme que soulève la création de Phyto-victimes chez les responsables du syndicat. Quelques événements, en particulier, vont les convaincre de l'hostilité de celui-ci à leur égard. Le 24 janvier 2011 par exemple, au cours d'une intervention sur RTL, Xavier Beulin, nouveau président de la FNSEA, présente les cas d'agriculteurs victimes des pesticides comme « isolés », et vante la qualité des dispositifs de prévention existants. La même année, leur colère contre le syndicat est renforcée quand ils apprennent que ce dernier a refusé de voter en faveur de la création d'un tableau pour la maladie de Parkinson à la commission paritaire en charge des maladies professionnelles du régime agricole de la Sécurité sociale. Même si certains membres de Phyto-victimes continuent de participer localement à la vie syndicale, pour des raisons d'entretien de liens de sociabilité ou d'accès à des réseaux de financement, de conseil ou d'appui technique, tous développent une vision critique du syndicalisme majoritaire. En témoigne par exemple cet échange entre une exploitante, membre de Phyto-victimes et veuve d'un agriculteur décédé, et sa fille :

« La Fédé, les gens ici, les responsables locaux, ils voient comment votre parcours de reconnaissance, ou même votre action... ?

Exploitante : À Noël, j'y suis allée, ils font un repas tous les ans, avec les éleveurs de la Fédé, sur le canton. [...] Ils m'ont très, très bien reçue, sauf que quand j'ai commencé à parler de Phyto-victimes..., tout le monde était très, très, très gêné. Évidemment...

Fille : Gênés aussi par le décès, tu imagines bien que ça ne met pas les gens à l'aise [...] Ça dépend qui, parce que justement, ceux qui connaissent, ils comprennent ; ceux qui ne connaissent pas, ils jugent vite, forcément. [...] Ceux qui ont connu Papa et qui ont vu l'évolution, ce que [la maladie] peut faire à un homme [...] après, tu as ce gros connard de..., comment il s'appelle ? [...] [le président de la FNSEA] il dit, mot pour mot, je veux le voir et je veux lui dire, quand même, il dit mot pour mot qu'il n'est pas décédé à cause du benzène. Alors... là il y a un problème là.

Exploitante : Je paie ma cotisation quand même... [rires]. » (Entretien avec une exploitante membre de Phyto-victimes et sa fille, 2012)

Pourtant, les prises de position publiques de l'association vont largement épargner la FNSEA. Plus largement si, dès les premières années de son existence, souvent par l'intermédiaire de GF, Paul François noue de nombreux liens avec des organisations situées à gauche de l'échiquier politique, dont certaines sont notoirement hostiles à la FNSEA, comme Europe-écologie ou la Confédération paysanne, il est de plus en plus attentif à ce que Phyto-victimes maintienne une certaine distance vis-à-vis de ces organisations politiques. Les responsables de Phyto-victimes jugent en effet que des critiques trop virulentes contre le syndicat majoritaire leur feraient courir le risque de se « couper du milieu agricole ». Ils sont convaincus que leur pouvoir d'influence repose en partie sur leur capacité à parler à – et au nom de – la profession agricole dans son ensemble, sans mettre en cause les institutions qui en constituent les piliers, et font attention par exemple à inviter systématiquement des responsables de la FDSEA locale lors de l'Assemblée générale de Phyto-victimes qui se déroule chaque année dans la région d'un des membres fondateurs de l'association.

Outre qu'il renvoie une image de neutralité politique aux agriculteurs, ce positionnement contribue à construire la crédibilité de Phyto-victimes auprès des institutions en charge du contrôle des produits phytosanitaires et de la protection de la santé des travailleurs de l'agriculture. Dès 2012, le ministère de l'Agriculture reçoit ainsi régulièrement les dirigeants de Phyto-victimes. L'association est cooptée pour participer à un groupe de travail du plan Ecophyto 2018, lancé en 2008 par le ministère pour « diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité », et reçoit une aide financière des instances en charge de ce plan. Les relations des Phyto-victimes avec la MSA prennent actuellement une tournure similaire. Si cette institution reste l'objet de critiques parfois violentes énoncées individuellement par certains membres de Phyto-victimes, l'association maintient néanmoins des liens réguliers avec elle. Dans une perspective de collaboration plus que d'opposition avec les instances en place, Paul François évoque par exemple lors d'un entretien un partenariat qu'il aimerait créer entre son association, la MSA et la FNSEA en vue de rendre plus efficace le dispositif de toxicovigilance, dénommé Phyt'attitude, mis en place depuis une quinzaine d'années par la MSA :

« Donc il aurait été intéressant que la MSA – on l'avait proposé à la FNSEA – que la MSA... ça aurait été fort si la MSA avec Phyto-victimes, la FNSEA – et je pense que la Coordination rurale et forcément la Conf' auraient suivi... D'une communication autour de Phyt'attitude et l'intérêt de Phyt'attitude, à quoi ça servait, qu'il suffisait pas d'être malade, mais de... de signaler des... des symptômes, des observations. Tu vois, une campagne de... de communication sur quelques semaines. [...] On leur a proposé. » (Entretien avec Paul François, 2013)

Phyto-victimes n'est pas le seul mouvement de victimes qui, à l'épreuve du temps, tend à limiter ses revendications et à les exprimer dans des cadres compatibles avec les attentes des institutions dominantes de son champ d'intervention⁴⁷. Les liens que ses membres maintiennent avec la FNSEA ou développent avec les autorités agricoles ou assurantielles sont à la fois des ressources et des contraintes, qui n'empêchent pas l'association de conserver une parole critique vis-à-vis des politiques agricoles, mais qui l'amènent à affirmer cette parole comme distincte de celle portée par ses soutiens politiques initiaux, et notamment GF.

Faire tenir une coalition autour d'un responsable acceptable

L'institutionnalisation de Phyto-victimes s'accompagne d'un éloignement de l'association vis-à-vis de ses alliés les plus proches les plus fortement engagés dans la promotion du bio et la critique du productivisme agricole. Le responsable de la FNAB présent lors de la fondation de l'association cesse de participer à ses activités publiques à partir de 2013, avant de sortir de son conseil d'administration en 2014. D'autres membres de l'association quittent progressivement son conseil d'administration, estimant qu'il est trop modéré dans l'orientation qu'il donne au mouvement. En 2014, pour la première fois depuis sa création, le conseil d'administration et l'assemblée générale de Phyto-victimes se sont déroulés en l'absence de tout responsable de GF. Cependant, cet éloignement ne signifie pas rupture. Sans préjuger du futur, nous pouvons identifier plusieurs éléments qui favorisent le maintien de ces organisations dans une coalition de dénonciation des effets des pesticides sur la santé des travailleurs et qui renvoient à des éléments bien identifiés par la sociologie des mouvements sociaux comme facteurs de maintien dans le temps des alliances politiques⁴⁸ : l'existence de

⁴⁷ Cf. notamment Latté (S.), « Des “mouvements émotionnels” à la mobilisation des émotions. Les associations de victimes comme objet électif de la sociologie des émotions protestataires », *Terrains/théories*, 2, 2015.

⁴⁸ Van Dyke (N.), McCammon (H. J.), eds, *Strategic alliances. Coalition building and Social Movements*, op. cit.

relations interpersonnelles fortes, des intérêts communs et un accord minimal sur le cadrage des problèmes au cœur de la coalition.

Premièrement, et cela a été signalé par de nombreux travaux sur les coalitions, les acteurs des différents mouvements, leurs leaders notamment, ont développé des relations de confiance et d'amitié. Celles-ci se sont construites avant que les divergences sur les orientations politiques deviennent trop saillantes, et constituent d'efficaces remparts à la médiatisation des différends qui opposent sur certains points les membres de la coalition. Notons par exemple que les responsables de GF restent systématiquement invités aux événements publics et privés les plus marquants de la vie de l'association Phyto-victimes, et qu'aucun de ces deux acteurs n'a émis publiquement la moindre critique contre l'autre. Deuxièmement, les deux organisations disposent de ressources complémentaires. Rappelons que GF a délibérément encouragé la création de Phyto-victimes pour avoir un accès au monde agricole. De ce point de vue, l'autonomisation de Phyto-victimes est le signe de la réussite de l'opération, même si elle ne va pas sans un certain coût symbolique. Symétriquement, pour les responsables de Phyto-victimes, GF reste pourvoyeur de ressources stratégiques, notamment en termes de soutiens médiatiques et scientifiques. Les raisons de maintenir cette alliance objective prennent pour l'heure le pas sur les ferments de discorde. Enfin, si GF n'a pas réussi à aligner complètement le cadrage du problème des pesticides au sein de Phyto-victimes avec le sien, les deux associations trouvent un terrain d'entente dans la dénonciation des firmes qui fabriquent les pesticides. L'exposé consensuel des stratégies déployées par ces dernières pour cacher les dangers de leurs produits fait l'objet de rappels systématiques à chaque réunion interne et publique de Phyto-victimes, et constitue le ciment de la coalition d'acteurs à laquelle participe l'association. Les actions symboliques les plus visibles des Phyto-victimes les visent explicitement. C'est notamment le cas de la première d'entre elles, qui a eu lieu le 27 février 2012 lors du Salon de l'agriculture :

Au matin de cette journée, les membres fondateurs de Phyto-victimes se retrouvent dans le hall principal du Salon. Ils revêtent tous le même tee-shirt blanc portant l'inscription « Phyto-victimes » et au dos duquel est inscrit « les malades des pesticides existent, j'en suis la preuve ». Ils se dirigent vers le stand de l'Union des industriels de la protection des plantes qu'ils occupent symboliquement pendant quelques heures. Ils déroulent plusieurs posters d'environ 2 mètres de haut. Sur chacun d'eux figure un portrait photographique en noir et blanc d'un membre de Phyto-victimes, dont sont précisés le nom, l'âge et le statut (salarié ou exploitant). En bas du portrait, une courte phrase indique la maladie dont souffre l'agriculteur photographié et son lien avec les pesticides : « j'ai respiré des poussières de produits phytosanitaires, depuis j'ai la maladie de Parkinson », « la lente accumulation des pesticides dans mon corps a déclenché un cancer et m'a privé de mes jambes »... La mise en scène indique clairement que les agriculteurs victimes des pesticides sont d'abord victimes des firmes et de leurs pratiques de dissimulation des dangers de leur production. Les membres de Phyto-victimes sont de plus attentifs à apparaître comme des agriculteurs « ordinaires », mus par leur indignation face à ce qui leur arrive et non par une proximité idéologique avec l'écologie politique. Les représentants de GF qui les accompagnent restent en retrait. À quelqu'un qui lui dit avec un peu de dédain que les agriculteurs ici présents sont des « bios » peu représentatifs, Paul François répond rapidement et sèchement qu'ils sont « majoritairement en cultures intensives ». Devant les caméras, des représentants de syndicats agricoles viennent lui serrer la main. Après avoir serré celle d'un représentant de la Confédération paysanne, Paul François, en aparté, souligne qu'il faut faire attention à ne pas se faire « récupérer ». Puis c'est au tour du président de la FNSEA de

venir le voir. Celui-ci assure avoir « entendu le message de Phyto-victimes », ce à quoi Paul François répond qu'il est « rassuré ».

Cet événement illustre bien la ligne de crête que suit le mouvement des Phyto-victimes pour maintenir une position centrale entre « le monde agricole » et les associations écologistes anti-pesticides. La dénonciation des dangers des pesticides prend ici la forme d'une mise en cause des firmes, et de critiques plus nuancées sur le rôle des institutions du monde agricole. Rappeler que « les vrais coupables, c'est les firmes⁴⁹ », que ce sont elles qui « tiennent le système⁵⁰ » permet de rendre moins saillantes les critiques adressées aux autres piliers politiques et institutionnels de l'agriculture intensive, qui apparaissent comme manipulés par les producteurs de pesticides. En extrayant une catégorie spécifique d'acteurs du « système de l'agriculture productiviste », Phyto-victimes rend sa propre critique du productivisme particulièrement audible par les agriculteurs conventionnels. Parallèlement, cette focalisation maintient un espace consensuel d'échange et de collaboration avec des alliés plus radicaux, et met au second plan d'éventuelles divergences de fonds.

Conclusion

Le récit de la genèse et des premières années de vie de l'association Phyto-victimes permet d'éclairer le rôle que jouent les coalitions d'acteurs aux intérêts hétérogènes dans la constitution des mouvements de victimes. La mise en mouvement des Phyto-victimes a eu pour condition de possibilité l'intervention d'acteurs engagés dans la dénonciation des pesticides, qui ont à la fois rendu matériellement possible la formation d'un premier noyau d'agriculteurs malades et équipé ces derniers de cadres moraux leur permettant de se considérer comme des victimes de l'agriculture productiviste en général et des pesticides en particulier. Le rôle de ces acteurs ne s'arrête pas là : une fois l'association de victimes créée, celle-ci constitue un acteur de plus en plus autonome, mais dont l'action ne peut néanmoins être comprise que dans la mesure où elle est réinscrite dans une coalition plus large, dont elle continue de dépendre partiellement.

L'étude des coalitions dans lesquelles s'intègrent les mobilisations de victimes apparaît ici d'un intérêt triple. Elle permet, en premier lieu, de topographier l'espace politique qu'occupent ces mobilisations. Dans le cas des Phyto-victimes, le maintien d'une loyauté à cette coalition comme la recherche d'une plus grande autonomie constituent les bornes opposées de cet espace. Elles font de cette association une voix singulière parmi l'ensemble des acteurs critiquant le modèle agricole dominant : contrairement au syndicalisme « paysan » ancré à gauche de l'échiquier politique, incarné par la Confédération paysanne, et aux porte-parole institués de la filière bio, l'association Phyto-victimes dénonce le productivisme « de l'intérieur ». Deuxièmement, l'étude des coalitions rend visible le caractère éminemment négocié de l'identité des victimes mobilisées. L'enrôlement des Phyto-victimes par GF a pour horizon initial le prosélytisme en matière d'agriculture biologique. Cependant, loin d'être instrumentalisées, les victimes conservent une capacité à construire leur identité, notamment parce que leur autonomie peut constituer, aux yeux des autres membres de la coalition, une ressource politique précieuse. Enfin, l'analyse de la coalition d'acteurs qui a rendu possible l'émergence du mouvement des Phyto-victimes montre combien la recherche et la désignation d'un coupable principal – dans notre cas, les firmes phytopharmaceutiques – constitue un indispensable ciment de ce type d'alliances contre nature, la condition de leur résistance à l'épreuve du temps.

⁴⁹ Paul François lors du Conseil d'administration de Phyto-victimes, mai 2014.

⁵⁰ Assemblée générale de Phyto-victimes, mai 2014.